



ASSOCIATION DE LA
FILIÈRE BIOLOGIQUE
EN RÉGION CENTRE
VAL DE LOIRE

www.bio-centre.org

BIO CENTRE
(Association régie par la loi du 1er juillet 1901)

CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

du 25 février 2016

Les membres du Conseil d'administration se sont réunis à Orléans le 25 février 2016 à 14h00 sur convocation adressée par courrier électronique, comme prévu par l'article 8 des statuts, en date du 10 février 2016.

Présents

Administrateurs titulaires :

- Yves-Marie Hahusseau (Confédération Paysanne)
- Christophe Vours (Coop de France Centre)
- Jean-Marie Bellières (Sidesup), avec pouvoir de Philippe Leseur
- Serge Mautouchet (SMC Serge Mautouchet), avec pouvoir de Gilles Renart
- Emmanuel Bourgy (SCEA Les Riollières), avec pouvoir de Philippe Riffard
- Claude Gaulandeau (EARL de Pontijou)
- Jean-François Vincent (EARL de la Chaume du Chat)

Administrateurs suppléants :

- Pascal Vergnaud (MFR de l'Orléanais)
- Joël Durand (GAEC Val Pré Vert)

Autres :

- Jacques Sappei (directeur Bio Centre)

Absents / excusés

Administrateurs titulaires :

- Christophe Fertré (Biocoop Salut Terre)
- Dominique Rabreau (Biocoop Saran)
- Jacques Dyonet (La Riche en Bio)
- Éric Lelièvre (FRSEA Centre)
- Serge Boutron (Au Fournil St Honoré)
- Coralie Demeure (Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire)
- Philippe Leseure (LSDH)
- Gilles Renart (Axéreal bio)
- Julien Jansen (GAEC du Coudray)
- Philippe Riffard (SCA le Biotope)
- Sylvain Pothier

Administrateurs suppléants :

- Martine Trofleau (Association La Presle)
- Pascal Lambert (Domaine les Chesnaies)
- Patrice Charbonnel (Seat Meal / 7000)
- Louissette Daubignard (Chambre régionale d'agriculture)
- Philippe Machelidon (Conserveries du Blaisois)
- Michel Boulai (GIE Porc bio du Centre)
- Vincent Touzeau (GAEC Saute Mouton)

Au total, 10 administrateurs titulaires sur 18 étant présents ou représentés, le conseil d'administration peut valablement délibérer conformément au quorum requis par l'article 8 des statuts.

Le président rappelle les points à l'ordre du jour:

1. Approbation du précédent procès-verbal.
2. Compte-rendu de la réunion du GRAB ou collège « producteurs » du 25 février et points proposés à l'ordre du jour.
3. Suite du séminaire
4. Organisation d'une rencontre avec le vice-président en charge de l'agriculture à la région et le Draaf
5. Conjoncture des filières biologiques
6. Présentation d'une action Bio Centre
7. Organisation de l'AG
-
8. Présentation de l'estimation du compte de résultat n-1 et bilan du projet LPC
9. Règlement intérieur
10. Divers :
 - Mouvement autour de l'agriculture et l'alimentation alternative à Orléans
 - Association Agroforesterie
 - autres...

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil d'administration du 15 novembre 2015

Le procès-verbal des délibérations du conseil d'administration du 15 novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

2. Compte-rendu GRAB

Le GRAB s'est réuni ce matin et a évoqué les points suivants :

1. Aides bio

Jean-François Vincent, Emmanuel Bourgy, Olivier Chaloché et Jacques Sappei ont rencontré François Bonneau, Harold Huwart et Tania André en présence de Sandrine Clément le 24 février afin d'évoquer la situation des aides bio. Le président de la Région a réaffirmé qu'il souhaitait pérenniser l'aide au maintien et à la conversion dans la limite des enveloppes budgétaires. Il a demandé que la définition du critère « 100% bio » d'éligibilité à l'aide au maintien soit re-préciser avec l'Etat afin que soient incluses les surfaces bio et en conversion. Il confirme la possibilité pour les bio d'émarger sur des mesures MAEC dans la limite du reste d'enveloppe financière non utilisée sur ce dispositif. Il reconnaît la nécessité d'améliorer la cohérence entre la Région et la Draaf sur ces sujets.

Le niveau de conversion en bio est élevé en 2015 et, sur la période 2014 / 2015, atteint 16500 ha sur les 17000ha programmées dans le plan Ambition bio 2014-2020. L'enveloppe budgétaire est quasiment consommée. François Bonneau confirme que la maquette Feader sera revue en 2016 pour application en 2017. Pour 2016, il souhaite que l'Etat se substitue à la Région pour assurer les aides si.

Un acompte sera versé en avril pour les aides 2015.

2. Séminaire de décembre

Ce séminaire a porté sur la réorganisation du réseau des GABs rendue nécessaire suite à la baisse des financements. Des réflexions sont engagées sur une mutualisation de missions.

Une formation va être proposée aux administrateurs pour mieux assumer leurs rôles.

3. Accompagnement technique

Les producteurs de divers domaines sont en demande d'accompagnement technique. Des propositions ont déjà été faites en arboriculture et viticulture dans le cadre des CAP. Le besoin est également exprimé en grande culture, particulièrement en céréales.

Lors de la présentation des CAP filière à Harold Huwart, le Président du comité de filière légumes a mis en avant la réussite de l'accompagnement technique en légumes.

4. Charte FNAB

La FNAB a proposé une charte à ses membres. Les régions peuvent remonter des observations. L'objectif est de la valider lors de l'AG en avril.

Elle est non excluante mais définit une direction à viser.

Elle précise notamment que l'agriculture biologique :

- S'inscrit dans la transition écologique
- S'inscrit dans une économie équitable au service des territoires
- Œuvre pour une société plus humaine et solidaire.

5. Un point a été fait sur les cotisations

6. Projet avec les magasins Leclerc

Le projet monté par Bio Centre avec les autres Interpro Pays de Loire, Bretagne et Normandie a été validé avec la volonté d'y aller de manière coordonnée. Il a été demandé à Bio Centre de préparer la coordination des professionnels qui souhaitent y participer et de réaliser un suivi de cette action afin d'en tirer des enseignements pour d'éventuelles actions futures de même type.

3. Suite du séminaire

Emmanuel Bourgy et Jacques Sappei ont rencontré Mme Benassy de l'association « Dispositif d'Accompagnement Local (DLA) » régionale.

Cette association peut accompagner le réseau pour effectuer un diagnostic et proposer un plan d'action. Elle finance intégralement l'intervention d'un consultant dans la phase de mise en œuvre du plan d'action.

Il est proposé le planning suivant d'action :

- réalisation des diagnostics de chacune de nos structures (Bio Centre et GABs) : fin mars.
- consolidation des diagnostics par Mme Benassy : début avril
- Restitution à Bio Centre et aux GABs : fin avril
- Lancement d'un plan d'action : avant l'été.

Le président demande au conseil d'administration d'approuver la mise en œuvre de cette démarche.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

4. Rencontre avec Harold Huwart, vice-président de la Région en charge de l'agriculture

Le 1^{er} avril aura lieu une rencontre avec le nouveau vice-président de la Région en charge de l'agriculture, M. Harold Huwart.

5. Conjonctures des filières

Serge Mautouchet signale que la production de porc est tendue avec un manque de production actuellement.

D'après Jean-Marie Bellières, le marché de la luzerne s'est bien rééquilibré en ce début d'année après un manque de production en 2014 et un prix en baisse d'environ 10%. En 2015 le nombre de conversion a été important. Le marché à l'export s'est développé.

Claude Gaulandeau signale que le marché des courges semble se saturer. Les débouchés du GIE 41 montre un ralentissement de la demande sur l'agneau.

Christophe Vours alerte sur la baisse des prix en céréales suite aux nombreuses conversions en 2015.

Pour Jean-Marie Mazenc le nombre de conversion est important en bovin viande et lait en région Centre-Val de Loire et dans le grand ouest en général. Par contre il constate peu de conversion en agneau.

Yves-Marie Hahusseau constate une baisse des ventes en bovin viande (-14%). En céréales, les rendements ont été bons sur l'orge et le blé. Il constate une orientation vers le blé tendre en culture de printemps. Suite à une décision d'arrêt de la conserverie du Blaisois, la demande en maïs doux, petits pois et flageolet est en forte baisse. Celle sur le haricot vert se maintient. Les prix de ces légumes subit une pression à la baisse.

Jean-François Vincent confirme le manque de production en cochon mais signale que les producteurs ont enfin obtenu une légère augmentation du prix. La production en agneaux a été correcte en 2015 mais le désaisonnement est toujours à l'ordre du jour.

Joel Durand constate une forte demande en bovin sur des circuits courts. On manque de producteur en pomme de terre. Les ventes avec Bio Coop ont fortement progressé en 2015, au delà de la prévision. Une association a été créée au 1^{er} janvier pour servir Bio Coop : Bio Centre Loire. Elle réunit 7 producteurs.

6. Action de Bio Centre

Jean-Marie Mazenc présente le projet Casdar Agneau bio qui se termine mi 2016. Ce projet piloté par l'ITAB a été lancé en 2014. Il réunit l'institut de l'élevage, la Fnab, Interbev, des CDA et des Gabs.

L'objectif était de développer des outils de commercialisation et de constituer des références technico-économiques.

Un observatoire a été créé pour suivre le volume d'agneau commercialisé et le prix au niveau des coopératives. Il avait aussi pour objectif de mettre en relation les acteurs et régulariser les sorties tout au long de l'année. La volonté de poursuivre cet observatoire au delà du projet a été exprimées par les partenaires.

Une cinquantaine de fermes ont été suivies dans 10 régions dont 5 par Bio Centre. Cela a permis de calculer des coûts de production. Reste à faire la rédaction d'un cahier technique.

L'analyse du cycle de vie qui permet d'évaluer l'impact environnemental, a été réalisée en comparaison avec un parcours conventionnel.

Un outil informatique de simulation a été développé à partir du logiciel Ostral de l'INRA. Il nécessite des personnes formées pour être utilisé. La refonte de l'interface est obligatoire pour pouvoir l'utiliser, et sa diffusion n'est pas encore définie.

Le 23 juin est prévue une journée de restitution de ces travaux à Paris.

Le projet devrait se poursuivre par la diffusion du logiciel et la pérennisation de l'acquisition de référence, mais il faut trouver les moyens.

7. Organisation de l'assemblée générale

L'assemblée générale de Bio Centre aura lieu le 31 mars à Talcy dans le Loir et Cher.

Une visite est prévue le matin de la ferme de La Motte à partir de 9h30.

Suivront le CA vers 11h pour valider les comptes et les réunions des collègues.

Le déjeuner est pris dans la salle de fêtes au village où se tiendra également l'assemblée générale (14h – 17h)

8. Compte de résultat 2015 et bilan projet LPC

Le directeur présente une première estimation du compte de résultat 2015. Il s'agit de données transmises par le cabinet comptable mais non encore finalisées ni vues par le commissaire au compte.

Le total des produits est à ce jour de 677 756 € et le total des charges de 684 045 €. Le résultat fait apparaître une perte de 6 289 €.

Quelques points remarquables :

- Les prestations de service sont en hausse dues au succès de l'action maraichage et au fait que l'action de Bio Centre dans le cadre du projet Sicaba est devenue une prestation au lieu d'une subvention.
- Les cotisations sont en hausse avec une augmentation du nombre de producteurs mais une baisse des transformateurs.
- le taux de subvention n'est qu'une estimation pour l'instant.
- les charges de prestations de promotion sont faibles par rapport au prévisionnel à cause de la non réalisation du site Internet.
- les charges salariales apparaissent supérieures au prévisionnels à cause d'une provision pour congé payé importante. Plusieurs salariés ne prennent pas leur congé.

Le conseil d'administration demande au directeur de régulariser cette situation en rappelant la loi aux salariés.

- Les charges exceptionnelles sont dues aux pertes liées au projet LPC bio. Bio Centre est d'une part en sous-réalisation par rapport au prévisionnel. D'autre part, certains partenaires qui ont aujourd'hui déposé le bilan ont touché des acomptes supérieurs à l'aide qui leur est finalement octroyée. Cette perte est prise en charge exclusivement par Bio Centre.

Le directeur présente alors le bilan du projet LPC Bio.

Le ministère a validé les dépenses, mais a revu à la baisse le montant global de l'aide. Il a validé un montant global d'aide de 379 k€ au lieu des 429 k€ prévus dans le budget lors de la révision du projet.

Bio Centre n'étant pas tenu selon les conventions de verser plus que l'aide reçue, le directeur propose de répartir équitablement la diminution des aides sur l'ensemble des partenaires.

A noter qu'un calcul du solde fin 2015 avait été réalisé avec plusieurs erreurs. Une correction devra être faite auprès des partenaires.

Christophe Vaurs s'oppose à cette proposition argumentant que Bio centre est responsable de cette situation et doit assumer la totalité des pertes. Il demande que les calculs soit repris en limitant les charges indirectes à 20% des charges directes pour tous les partenaires comme pratiqué habituellement dans les projets Casdar. Coop de France (ex FRCA) demandera le versement intégral de l'aide selon la convention initiale.

Aucune décision n'est prise.

9. Règlement intérieur

Non abordé.

10. Questions diverses

Non abordé.

La salle devant être libérée, le président déclare la séance levée à 17 h 45.

Fait à Orléans, le 25 février 2015,

Le secrétaire

Julien JANSEN



Le président

Jean-François VINCENT

